Association des Propriétaires du Lac Nick – APLN
22 juin 2025, 10h

En présentiel à la résidence Yvan Thibeault

Procès Verval

Administratrices et administrateurs :Yvan Thibault président, Jean-Philippe Audren trésorier, Gaétan Hamel secrétaire et Reine Lemerise.

1. **Ouverture de l'assemblée**
Quorum observé, proposé par Gaétan Hamel

2. Adoption de l'ordre du jour
Proposé par Reine Lemerise et secondé par Jean Philippe Audren

3. Adoption du PV du 16 février 2025
Proposé par Reine Lemerise et secondé par Jean Philippe Audren

4. Comité communication

Site web mis à jour
Mise a jour des membres Facebook

5. Comité finance :

État des résultats

Déposé par Jean Philippe

Dossier Petites Créances

Passe en cours le 25 juin dossier Hockenhull

Compte à recevoir

Encore envirron 70 membres

6. Comité embarcations :

Casier à bateau

Nouvelle numération a venir

7. <u>Plage</u>

Plage Kaiser, les bernaches, douche, panier basket
Clôture pour bernache l'année prochaine

Achat d'une douche pour la plage,proposé par Jean Philippe Audren et secondé par Gaëtan Hamel

Déplacement du jeux de Basket, contrat donné a Materra, proposé par Gaëtan Hamel et secondé par Jean Philippe Audren

Plage Spring
Reste le jeux de pétancle et la clôture
La grande traverser le juillet
Le 19 juillet avec BBQ et épluchette de blé d'inde le 23 août

8. <u>Servitude</u>

Lot sans servitude pas a jour en 2024 avec retard de paiement de redevance
Entériner la politique du cout de la servitude pour les propriétaires qui n'étaient pas en règle le 31 décembre 2024.
Yvan Thibeault propose que pour les propriétaires qui demandent une servitude d'accès aux plages Kaiser et Spring et qui étaient à défaut de paiement en date du 31 décembre 2024.
Que les frais payables à l'APLN pour l'acquisition d'une servitude soient :
1000$ par an de redevance non payée depuis 2014.
75$ de redevance par an non payée.
50% du total des redevances non payées, charge minimum 100$ de frais d'administration.
Les frais de notaire sont à la charge du demandeur.
Exemple en date du 1 juillet 2025, un propriétaire qui n'aurait pas payé ses redevances en 2014, 2018 et 2024
Les frais seront de 3000$ par an non payés (2014, 2018 et 2024), $225,00 pour trois ans de redevances et 112,50$ de frais d'administration (50% de 112,50$).
Le conseil d'administration peut refuser toute demande de servitude qui va à l'encontre de ses intérêts et de ses membres.
Exemple : une demande qui aurait seulement pour but d'offrir un accès aux plages à un non-résident.
Une demande pour un terrain non constructible.
Secondé par Jean Philippe Audren

Valeur d'une servitude
Avis juridique

9. AGA

Date

le 9 août 2025 a 9h

Lieu

Salle du conseil hotel de ville,858 route Missisquoi, Bolton Est.

Ordre du jour

En élection Jean Philippe Audren et Gaëtan Hamel

10. Varia

Sondage sur Facebook au prêt des membres, mandat donné a Suzy

Proposé par Yvan Thibeault et secondé par Jean Philippe Audren

11. Date de la prochaine assemblée

9 août 2025

12. Levée de l'assemblée

Proposé par Gaëtan Hamel